

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
En an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
En an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, et de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Mai 1875.

## Bulletin politique.

L'Allemagne ne semble pas avoir à se féliciter des résultats de l'agitation qu'elle vient de semer en Europe. Nous avons sous les yeux un article du *Morning Post* et un article du *Nouveau Temps* de Saint-Petersbourg, où sa politique est appréciée avec sévérité. Ce qui est singulier, c'est que le dernier ait été reproduit par la *Gazette de l'Allemagne du Nord*; y a-t-elle ajouté des réflexions? L'Agence Havas ne nous le dit pas. Quoi qu'il en soit, les jugements de la feuille anglaise et de la feuille russe méritent d'être connus.

Le *Morning Post* s'exprime en ces termes :

« Le mal causé par les récents bruits de guerre mis en circulation est absolument incalculable. Il est probable que les Allemands eux-mêmes doivent les regretter. Les pertes des maisons engagées dans des opérations commerciales et financières ont dû être énormes en Allemagne pendant les dernières semaines. Il y a eu une panique à la Bourse et une véritable dislocation du monde des affaires en Allemagne. Qui plus est, une discussion s'est engagée dans la presse sur les armements de la France et continue même aujourd'hui. On nous dit que la France, si elle n'est pas immédiatement dangereuse pour l'Allemagne, est le noyau autour duquel s'agglomèrent tous les ennemis de l'Allemagne. Il est extrêmement probable que les ennemis de l'Allemagne regardent la France comme un allié possible.

» Mais pourquoi l'Allemagne a-t-elle tous ces ennemis? La France ne les a pas faits exprès pour elle. C'est l'Allemagne elle-même qui se les a faits. En attaquant, en menaçant tout le monde et tous les principes en Europe, elle a réussi à récolter une ample moisson de haine et de défiance. Ses gouvernants continuent une politique autoritaire et coercitive: il n'est donc pas étonnant qu'ils se soient créés une opposition et des inimitiés. Le monde commence à sentir que la politique allemande moderne est intolérable. Il n'est pas possible d'hésiter pour désigner ceux qui troublent la tranquillité de l'Europe.

» Le monde surveille le jeu et y voit aussi clair que les joueurs. Si la guerre éclatait, qui que ce soit qui portât le premier coup, partout l'opinion publique saurait d'où est partie la provocation. Il s'agit de savoir si le monde veut consentir à voir se développer cette politique allemande. Peut-être l'histoire va-t-elle se répéter et prouver que le perturbateur de la paix publique, quelque grand, quelque énergique qu'il soit, ne peut pas indéfiniment marcher à l'encontre des vœux et des intérêts de l'Europe. Il y a toujours eu jusqu'ici une fin à ces sortes de choses. Il faut espérer que le monde n'a pas perdu sa prédilection pour la loyauté et l'indépendance.

Voici maintenant l'article du *Nouveau Temps*, de Saint-Petersbourg, que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* reproduit dans son numéro du 30 avril, sans en indiquer la date :

« Un éclair a sillonné les nuages qui obscurcissaient l'horizon politique de l'Europe et qui, bien qu'éloignés, menacent la paix du continent. Il a troublé le calme dans lequel étaient tous les esprits et a causé partout une subite épouvante. Quelque grand que soit le nombre des armes qu'on a fabriquées dans toutes les parties de l'Europe en prévision d'une nouvelle guerre, l'intérêt de la paix, auquel nuit le plus léger cliquetis de ces armes, est plus grand encore. Un bruit d'armes qui surexcite les esprits ne cesse, depuis quelque temps, de se faire entendre du côté de l'Allemagne, c'est-à-dire du pays qui, selon le feld-maréchal Moltke, est appelé à veiller sur la paix, en sa qualité d'Etat central de l'Europe.

» . . . Néanmoins, il sort à chaque instant de l'Allemagne, comme d'une batterie électrique fortement chargée, des étincelles qui traversent l'armée bien disciplinée des organes de la presse prussienne et effraient continuellement l'Europe, laquelle veut la paix à tout prix.

» La situation actuelle n'a rien de bien réjouissant pour les amis de la paix. Ce qu'il y a de particulier, c'est que tout le bruit dont il s'agit a pris naissance en Allemagne, où on l'a entretenu et où on l'entretient encore dans les différents journaux plus ou moins dévoués au gouvernement prussien. Les ondulations de l'atmosphère politique dirigées de Berlin dans tous les sens, en vue d'exciter l'opinion publique, sont faciles à reconnaître, alors même que la presse en a exagéré l'importance.

» Elles sont dirigées du côté de la Belgique aussi bien que du côté de l'Italie, où il ne s'est rien passé qui fut hostile à l'Allemagne lors de l'entrevue des souverains, bien qu'on n'ait pris aucun arrangement touchant la conclusion définitive d'une alliance destinée à soutenir la politique antipapale de la Prusse, et à la transporter sur le terrain international.

» Ces ondulations inquiétantes ont aussi été poussées du côté de la France, où l'on dit avoir aperçu de Berlin des armements dangereux pour la paix européenne. Et cependant la France est actuellement le pays le plus pacifique de l'Europe; à en juger d'après les organes de tous ses partis. Au milieu des nombreux cris de guerre qui ont été proférés ces jours derniers, on n'a pas prononcé en France une seule parole qui exprimât de la sympathie pour ceux qui les font entendre.

## Chronique générale.

M. Batbie, président de la commission des lois constitutionnelles, a reçu de M. Dufaure, ministre de la justice, les deux projets de loi organiques sur les pouvoirs publics et sur l'élection des sénateurs.

Le projet de loi organique sur les pouvoirs publics contient treize articles; celui sur l'élection des sénateurs, vingt-huit articles.

Le *XIX<sup>e</sup> Siècle* annonce un prochain mouvement dans le personnel de l'instruction publique. Ce mouvement comprendrait plusieurs avancements et quelques mutations.

Le ministre de l'intérieur vient d'interdire les conférences que M. Flammarion faisait

dans la salle du boulevard des Capucines.

Les feuilles radicales jettent de hauts cris au sujet de cette décision avant même d'en connaître les motifs. D'où il faut naturellement conclure qu'elle n'a pas été prise si fort à la légère qu'on veut le faire croire et que, selon toute probabilité, le confédéré a parlé, dans sa dernière séance, de toute autre chose que du *Zénith* et de l'art de diriger des aérostats.

Le *Bien public* déclare de pure fantaisie les listes des futurs sénateurs qui circulent depuis plusieurs jours, et que l'on donne comme devant réunir à peu près les suffrages de l'Assemblée.

On ne s'est encore concerté dans aucun camp, ni à droite, ni à gauche. Ceci sera l'œuvre des divers groupes parlementaires après la rentrée.

On assure que jeudi, à l'issue de la séance de la commission de permanence, M. le duc Decazes aurait donné à des députés qui l'interrogeaient, les renseignements les plus rassurants sur l'état de nos relations extérieures.

Nous avons annoncé que M. le garde des sceaux devait adresser aux procureurs généraux la circulaire du 45 juin 1874 touchant le rôle des juges de paix, et dont nous avons reproduit le texte.

Cette circulaire a été en effet envoyée la semaine dernière; elle est précédée des lignes que voici :

« Monsieur le procureur général,  
» L'expérience qui a été faite depuis un an me persuade de plus en plus qu'une règle simple, absolue, est nécessaire pour l'indépendance de la magistrature. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* remplit trois colonnes de citations empruntées à un grand nombre de journaux français, et auxquelles elle attribue un caractère violent et injurieux pour l'Allemagne.

Elle termine ainsi son article : « Malgré le nombre des journaux que nous venons de citer, le gouvernement français n'a pris qu'une fois, une seule fois, des mesures de répression. »

On comprendra sans peine à quel point la discussion est difficile et délicate dans de semblables conditions.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

« Paris, le 27 avril 1875.  
» Monsieur le préfet,  
» Aux termes de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 25 août 1852, tout individu qui voudra, au moyen de la peinture ou de tout autre procédé, inscrire des affiches dans un lieu public, sur les murs, sur une construction quelconque et même sur toile, sera préalablement tenu d'obtenir de l'autorité municipale, dans les départements, et du préfet de police à Paris, l'autorisation ou permis d'afficher.

» Cette disposition n'est pas applicable aux affiches sur papier, dont l'apposition demeure libre, sauf les réserves indiquées dans l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 10 décembre 1830 qui interdit les affiches contenant des nouvelles politiques ou traitant d'objets politiques : dans les articles 12 et 13 du décret du

22 mai 1791, qui interdisent : l'un, les affiches en forme d'arrêté, de délibération, ou sous une autre forme impérative ou obligatoire; l'autre, les affiches signées d'un nom collectif : dans l'article 12 du même décret, qui interdit d'apposer des affiches particulières dans les lieux désignés pour l'affiche des lois et actes de l'autorité, et, enfin, dans les articles 1<sup>er</sup> de la loi du 28 juillet 1791 et 68 de la loi du 28 juillet 1816, qui prohibent l'emploi, pour les affiches particulières, du papier blanc réservé exclusivement pour l'affichage des actes de l'autorité publique.

» La jurisprudence a reconnu cependant que l'autorité municipale pouvait dans les articles 3 et 4, titre XI, de la loi du 24 août 1790, et 46 de la loi du 22 juillet 1791, qui lui confère la police des lieux publics, la faculté de réglementer l'apposition des affiches sur papier, et notamment de les assujettir, comme le sont les affiches peintes, à l'autorisation préalable.

» C'est en vertu de cette jurisprudence que le préfet de police à Paris, et certains maires dans les départements, ont pris des arrêtés dans le but de subordonner à une autorisation ou permis d'afficher, l'apposition des affiches sur papier.

» Je vous prie, monsieur le préfet, de me faire savoir s'il existe dans votre département des communes où de pareils arrêtés aient été pris. Vous voudrez bien m'indiquer ces communes et me faire connaître en même temps votre appréciation personnelle sur les avantages ou les inconvénients de cette réglementation.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma haute considération.

» Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur,  
» Signé : BUFFET. »

Le grand dîner qui devait avoir lieu lundi à l'ambassade d'Espagne et auquel devaient assister M. le maréchal de Mac-Mahon et les chevaliers de la Toison d'or, présents à Paris, est renvoyé à lundi prochain 40 mai.

Voici les noms des principaux invités : le maréchal de Mac-Mahon et la duchesse de Magenta, la reine d'Espagne, le duc et la duchesse de Montpensier, l'infante Christine, le duc d'Aumale, le duc de Nemours, le duc de Noailles, le duc d'Ossuna, le marquis d'Abzac, M. Mollard, introducteur des ambassadeurs, etc., etc.

Une députation des habitants de Belfort est venu offrir la candidature sénatoriale à M. Thiers.

L'ex-président a, paraît-il, remercié les Belfortais de leur offre, les engageant à reporter leurs suffrages sur M. Gros-Jean, ancien préfet du Haut-Rhin au 4 septembre :

— Nommez Gros-Jean sénateur, aurait dit M. Thiers, et moi je resterai Gros-Jean comme devant.

## Etranger.

ANGLETERRE.

Un télégramme, publié par les journaux anglais, nous apprend que de légers troubles viennent d'avoir lieu à Baroda. Ils nous disent également que Luxmeebai a été envoyé à Bombay et que sa destination finale est inconnue.

Pour légers que soient les troubles en question, ils n'en ont pas moins une signification très-grave.

La franc-maçonnerie anglaise vient de conférer la grande maîtrise à S. A. R. le prince de Galles. Cette nomination, avec son cortège de cérémonies variées, a causé une grande sensation à Londres. En d'autres temps, il est probable que cette élévation de l'héritier de la couronne à la dignité de grand-maître, n'aurait pas eu cette importance. Mais, aujourd'hui, elle peut être considérée comme une protestation contre Rome, qui condamne et anathémise une société partout en lutte ouverte avec les doctrines de l'Eglise et avec son autorité.

Voici en quelles circonstances elle s'est faite :

Avant le prince de Galles, le grand-maître de la franc-maçonnerie anglaise était lord Ripon, un richissime seigneur de la brumeuse Albion. Lord Ripon s'étant converti à la religion catholique, la franc-maçonnerie fut décapitée du coup ; car, immédiatement après sa conversion, le grand-maître donna sa démission.

Il fallut songer alors à prendre une revanche contre Rome, et les votes se portèrent sur l'héritier présomptif du trône. Ce dernier n'ayant pas de bonnes raisons pour refuser (en Angleterre, il est de règle que les princes du sang royal ne refusent jamais rien à leurs sujets, voire même de boxer avec l'un d'eux, ce qui arrive parfois, et cela aux applaudissements de la galerie), le fils aîné de la reine accepta, et il fut aussitôt procédé aux cérémonies de l'installation.

Ceci a mis en liesse les vénérables frères des autres pays, particulièrement ceux d'Allemagne et d'Italie, qui cherchent à exploiter contre Rome et l'Eglise un événement qui, en Angleterre, bien que marqué d'un caractère d'hostilité contre Rome, ne saurait cependant, vu le tempérament britannique et les traditions du pays, avoir la même signification qu'ailleurs.

#### ITALIE.

Le voyage en Italie du prince impérial d'Allemagne continue à occuper la presse italienne ; il faut lire surtout les journaux officiels de ce pays. Après avoir dit que la santé de l'empereur Guillaume l'avait empêché de faire l'excursion projetée dans la Péninsule, on a dû reconnaître que l'empereur ne se portait pas plus mal et que de hautes raisons diplomatiques avaient arrêté ses projets.

Puis on a vu apparaître le prince héritier de Prusse, et l'on n'a pu cacher ses deux entretiens à Naples avec Victor-Emmanuel. Mais comment caractériser le voyage du prince ? C'est ici que les officieux n'étaient pas d'accord ; ils savaient à quoi s'en tenir sur le fond, mais ne s'entendaient pas sur la manière de présenter la chose. A la fin, ils se sont risqués ; « c'est un voyage politique, » a dit l'un ; « c'est un voyage artistique, » a dit l'autre. L'organe principal des intérêts allemands à Rome a surtout insisté pour faire croire que le goût des arts avait seul inspiré le voyage. Tout compte fait, il est maintenant reconnu que le prince héritier était chargé d'une mission politique.

Les officieux les plus accrédités et les plus fins laissent entendre, sous des voiles discrets, que les résultats espérés par la Prusse n'ont pas été obtenus ; ils supposent que l'état vrai de l'opinion en Italie n'a pas échappé à la clairvoyance du prince héritier. Il s'agit toujours de la question religieuse. M. de Bismark demande au gouvernement italien de marcher de son pas, de brusquer et de frapper ; le gouvernement italien répète au chancelier de Berlin qu'il n'aime pas plus que lui l'Eglise catholique, mais qu'il doit le laisser libre de la battre en brèche à sa façon.

Voilà toute la question. Le prince héritier rapportera à Berlin de bonnes et rassurantes paroles contre les « cléricaux » et contre « l'ultramontanisme, » mais il dira à M. de Bismark qu'il y a plus d'une manière d'attaquer le catholicisme et que la différence des armes n'enlève rien à l'efficacité des agressions : le but est le même, les moyens sont divers.

#### ESPAGNE.

S. A. R. l'infant don Alphonse vient de s'acquérir de nouveaux droits à l'estime des

honnêtes gens. Odieusement insulté, menacé dans sa vie et dans celle de sa noble femme par la canaille cosmopolite de Gratz, invité même par des gens pusillanimes à s'éloigner, il a déclaré qu'il resterait et ne reculerait pas devant les brigands de la révolution. Cette fière attitude est parfaitement digne de l'ancien zouave pontifical et du général que la Catalogne a vu sur tant de champs de bataille.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

La ville de Saumur vient de faire une nouvelle perte. M. Charles Ratouis a succombé hier soir, à la suite d'une longue maladie.

M. Charles Ratouis a été longtemps membre du Conseil municipal de notre ville et colonel de la garde nationale jusqu'à sa dissolution au commencement de l'Empire.

Par décret du Président de la République, M. Louis Bonneau a été nommé greffier du tribunal de commerce de Saumur, en remplacement de M. Piton, démissionnaire en sa faveur.

M. Bonneau a prêté serment à l'audience d'hier.

Depuis hier, le temps est gris, la pluie a même tombé quelque peu, à la satisfaction générale. On espère un changement : samedi, dans la nuit, il y aurait eu de l'orage ; les journaux de Nantes le signalent également.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée, à l'occasion des courses de chevaux qui auront lieu à Poitiers le 16 mai 1875, délivrera, au départ de Joué-lès-Tours, Bressuire, Saumur et toutes les gares et stations intermédiaires comprises entre ces points et Poitiers, des billets aller et retour avec réduction de 40 0/0.

Ces billets seront délivrés les 15 et 16 mai, et valables pour le retour jusqu'au premier train du 17 mai.

C'est lundi prochain, 10 mai, qu'auront lieu les départs annoncés d'Angers et de Cholet pour le pèlerinage de Lourdes.

Bien que le nombre des inscriptions soit déjà considérable, quelques places restent encore disponibles au départ d'Angers. Les personnes désireuses d'en profiter doivent se faire inscrire sans retard.

Les cartes de classement pourront être retirées dès vendredi.

#### BAPTÊME D'UNE CLOCHE A MILLY.

Le mercredi 28 avril, nous avons été témoin d'une fête religieuse, qui marque dans les souvenirs d'une population chrétienne. La petite paroisse de Milly s'empressait, dès le matin, vers son église, où devait avoir lieu la bénédiction d'une cloche.

Milly ? Qu'est-ce que Milly ? dira sans doute plus d'un lecteur.

Milly est une petite paroisse de la commune de Gennes, dont elle est distante de 6 kilomètres, sur la route de Doué. Elle compte 400 habitants, répartis entre trois ou quatre villages, qui s'abritent parmi les bois, dans des replis de terrain, au flanc des collines de tuf que percent, çà et là, des bancs de grès. L'église, en proportion avec la population, a été longtemps misérable et délabrée, après les ravages de la Révolution. Desservie d'abord par la cure de Gennes, il y a quelque vingt ans à peine qu'elle a repris son titre de paroisse. C'est là que M. l'abbé Lambert, chanoine d'Angers, ancien vicar général de M<sup>re</sup> Maupoint, continue, dans les obscurs et glorieux travaux de l'administration paroissiale, la vie déjà si pleine et si utile, dont le souvenir demeure écrit, en ce diocèse, à Beaupreau, à Mongazon et à Saint-Julien. Nommer M. l'abbé Lambert, c'est dire que l'église de Milly a déjà recouvré sous sa main la parure de la jeunesse. A la voir si blanche et si nette, on pourrait croire que le chœur, construit cependant au douzième siècle, est terminé d'hier.

A cette église ainsi rajeunie, il fallait une cloche en rapport, au moins, avec l'étendue de la paroisse ; la clochette d'autrefois ne s'entendait guère que des maisons groupées alentour. M. l'abbé Lambert se mit en campagne, et après de nombreuses démarches,

il eut les fonds nécessaires pour promettre une nouvelle cloche à ses paroissiens. Quelques familles généreuses et chrétiennes, M. d'Achon, maire de Gennes, M. et M<sup>lle</sup> de Bellevue, MM. Voisin-Tessier lui vinrent en aide ; lui, comme toujours, y mit beaucoup du sien. Bref, la cloche fut fondue, une belle cloche de ce métal sonore et solide que fabrique notre compatriote Guillaume-Besson.

C'est cette cloche que nous avons vu bénir mercredi dernier, à la grande joie de la population de Milly.

Elle porte les noms de Marie-Arthur, qui sont les noms de la marraine, M<sup>lle</sup> de Bellevue, et du parrain, le fils de M. Arthur Voisin, mort si glorieusement, victime de son dévouement patriotique.

M<sup>re</sup> Bompois, délégué spécialement par M<sup>re</sup> l'Evêque, à qui est réservée cette fonction liturgique, présidait la cérémonie. Autour de l'éminent prélat se pressaient quarante ou cinquante prêtres venus des environs et de bien plus loin encore, pour partager la joie pastorale du vénérable curé, leur ami.

Nous avons vu là M. l'abbé Vincelot, M. l'abbé Choyer, M. l'abbé Machefer ; tous les anciens curés de Milly ; les curés de Gennes, des Rosiers, de Louresse, de Doué ; le frère Victorin, directeur de St-Julien, etc.

Les laïques étaient nombreux également. Outre le sentiment religieux qui leur faisait prendre plaisir à cette cérémonie, ils assistaient le parrain et la marraine, si dignes de sympathie à tous égards.

L'église, d'ailleurs, et la place même autour de l'église étaient pleines ; la population tout entière avait voulu s'associer à cette fête de la vie paroissiale. Chaque village avait envoyé un large pain bénit.

Après la cérémonie de la bénédiction et les prières suivies par tous avec un recueillement vraiment édifiant, M. l'abbé Poirier, curé de Louresse, un ancien élève de M. Lambert à Saint-Julien, est monté en chaire, et, dans une allocution extrêmement remarquable, a développé les enseignements contenus sous le symbolisme de la cloche.

Elle est, a-t-il dit, comme le prêtre, dont la voix prie, exhorte et reprend. Placée, comme lui, entre la terre et le ciel, elle appelle à la prière et elle invite les chrétiens à porter leur pensée vers le sanctuaire d'où s'élève incessamment la prière eucharistique, qui intercède pour les âmes. Sa voix, retentissant aux heures principales du jour, intervient dans les préoccupations de la vie terrestre et ramène le chrétien à des intérêts plus graves ; elle lui apporte le souvenir de Dieu et des hommages qui lui sont dus ; elle l'interroge, pour ainsi dire, elle le force à se rappeler que la créature a non-seulement le devoir, mais l'impérieux besoin de prier son Créateur.

Au début de ce discours, que nous résumons très-imparfaitement, le jeune orateur n'a point voulu se taire sur les liens d'affection qui l'attachent au vénérable abbé Lambert et à la pension Saint-Julien. Il a dit, en termes qui ont vivement ému l'auditoire, combien il se sentait heureux de voir donner à son vieux maître tant de marques de sympathie.

La grand-messe a été ensuite chantée par M. l'abbé Choyer, chanoine honoraire.

Il était midi. Pendant que les charpentiers montaient la cloche nouvelle et la mettaient en place, à côté de son aînée plus modeste, M. Lambert recevait à déjeuner les ecclésiastiques, les autres personnes notables que nous avons déjà nommées et le conseil de fabrique de Milly. Le repas finissait, lorsque la cloche fit entendre sa voix joyeuse, que la population écoutait ravie. Il se trouve que, sans l'avoir cherché, la cloche nouvelle, qui donne le *la*, s'accorde avec l'ancienne, qui donne le *mi*. Dans la soirée, lorsque nous quittâmes Milly, nous entendîmes longtemps retentir au-dessus des ondulations de la plaine le babillage des deux voix amies ; les gens de Milly se plaisaient à les faire parler pour témoigner de leur joie et de leur reconnaissance à leur vieux pasteur.

(Union de l'Ouest.)

Nous devons ajouter que la marraine de la nouvelle cloche, M<sup>lle</sup> Marie de Bellevue, est l'arrière-petite-fille de la donatrice de la première, haute et puissante dame Oshiel de Stapleton, veuve de haut et puissant seigneur messire Jehan de Stapleton, seigneur de Trèves. — 1777.

Telle est l'inscription que l'on peut lire sur la première cloche qui s'harmonise si

bien avec celle que vient de fondre M. Guillaume, d'Angers.

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 2 mai 1875.

Versements de 57 déposants (7 nouveaux), 8,713 fr.  
Remboursements, 5,847 fr. 95 c.

Samedi dernier, deux autres épiciers, assignés devant le tribunal de police correctionnelle d'Angers par la Société de pharmacie de Maine-et-Loire, ont été condamnés à 50 fr. d'amende et à 50 fr. de dommages-intérêts.

Plusieurs herboristes ont également comparu samedi devant le tribunal de police correctionnelle, sur l'assignation qui leur avait été donnée au nom de la Société de pharmacie de Maine-et-Loire. L'affaire a été plaidée, et le prononcé du jugement remis à huitaine.

Le bruit circule que les environs d'Azay-le-Rideau sont hantés par des loups qui semblent avoir leur refuge dans les forêts voisines.

Dans le voisinage de cette ville on a peut-être le tort d'enfourer les animaux morts à une trop faible profondeur. Des débris de ces animaux ont été trouvés sur la voie publique.

Les sinistres se succèdent à Poitiers. Il y a quelques jours, c'était la maison Pinaudeau qui était la proie des flammes ; vendredi, le feu se déclarait vers quatre heures sur le boulevard du Grand-Cerf, dans deux immeubles contigus au mur d'enceinte de la gare des marchandises, immeubles appartenant à MM. Moisy et Jacquault.

Dès les premiers cris d'alarme, les employés de la traction de la Compagnie d'Orléans, sous les ordres de M. Guibert, chef du dépôt, et de M. Clochard, sous-chef, accouraient avec leurs pompes et organisaient la chaîne.

Les élèves du grand séminaire, leur supérieur en tête, se trouvaient déjà sur les lieux, donnant l'exemple du dévouement, sans souci aucun du danger, prêtant le plus actif concours aux pompiers et aux artilleurs du 20<sup>e</sup> et du 33<sup>e</sup> régiment d'artillerie, accourus sous les ordres de leurs chefs.

Le feu qui s'était déclaré à l'étage supérieur de la maison se propageait avec une telle rapidité, que l'on a craint un moment qu'il ne vint à gagner tout le pâté de constructions dans lequel se trouvent les magasins de couleurs de M. Fouché. Heureusement qu'on a pu le circonscire et s'en rendre maître après une heure d'efforts.

A l'heure où nous écrivons, les dégâts n'ont pu être appréciés. Ils ont été beaucoup plus considérables qu'ils ne l'eussent dû par la précipitation et l'affolement qui avait saisi les locataires, et surtout par l'empressement des sauveteurs qui jelaient par les fenêtres, vaisselles, matelas, glaces, livres.

Il eût été facile, avec de l'ordre, d'éviter toutes ces pertes. Les élèves du grand séminaire qui ont donné l'exemple, avaient, eux, sans crainte du danger, démenagé avec le plus grand soin, et rien de ce qu'ils ont soustrait aux flammes n'a été déterioré.

Puisque je parle d'eux, je constate qu'il n'y avait qu'une voix dans la foule pour louer leur empressement. On les a vu partout, travaillant sans bruit, à la chaîne comme au foyer le plus intense de l'incendie, sans crainte des brûlures, bravant l'eau et le feu. Nous disons bravant l'eau et le feu, car des voyous trouvaient plaisant de leur jeter dans les jambes les seaux d'eau destinés à alimenter les pompes.

L'heure avancée ne nous permet pas de rendre justice à tout le monde, nous y reviendrons demain ; nous ne pouvons tout signaler, mais nous ne voulons pas passer sous silence les efforts de deux brigadiers d'artillerie, dont nous regrettons de ne pas savoir les noms, qui, perchés sur la corniche embrasée, dirigeaient sans souci aucun du danger les lances des pompes.

A un moment ils se sont trouvés tellement exposés et compromis que ça n'a été qu'à l'aide de cordes procurées par les employés de la gare que l'on a pu éviter un malheur.

La troupe était dirigée par M. le colonel Ladvocat, et M. le commandant Baudot. M.

L'advocat a fait appeler ces deux intrépides soldats et les a félicités de leur sang froid et de leur courage : c'était justice.  
(Journal de la Vienne.)

#### LE RINÇAGE DES BOUTEILLES DE VIN.

C'est une habitude défectueuse et malsaine, trop généralement suivie en France, de rincer les bouteilles de vin avec des grenailles de plomb, soit libres, soit attachées à un chapelet, à une chaîne.

Dans le premier cas, les grains qui restent au fond de la bouteille communiquent au vin un sel de plomb qui est un poison véritable; dans le second cas, les grenailles déposent de ces sels sur les parois intérieures des bouteilles. Deux très-graves inconvénients. On les évite en substituant la grenaille de fer à celle de plomb. On la fabrique soi-même en coupant avec des cisailles des fils de fer ayant trois à quatre millimètres de diamètre en petits morceaux d'une égale longueur. Ces grenailles nettoient mieux les bouteilles que les petites balles de plomb, à raison même de leurs bords anguleux. En admettant qu'ils déposent d'imperceptibles parcelles de fer, cette substance étant aussi saine que les sels de plomb sont insalubres, il n'y a aucun inconvénient à craindre de ce système, et les bouteilles sont plus promptement nettoyées.

La chronique agricole du *Temps* recommande en termes pressants la culture d'un légume utile, le « crambé », qui mériterait d'être répandu davantage.

« Il a fallu, dit notre confrère, 50 ans à la pomme de terre pour entrer dans la consommation générale, et voici une autre plante comestible devenue usuelle chez quelques voisins, que notre horticulture recommande depuis une vingtaine d'années, et qui, non-seulement n'a pas encore conquis sa place dans le commerce maraîcher, mais qui ne figure que très-exceptionnellement dans le potager bourgeois : c'est le crambé. »

D'après le *Temps*, le légume dont il est question est d'une culture facile, d'un rapport lucratif et capable de fournir à l'alimentation de précieuses ressources.

A l'appui de ces assertions, le chroniqueur du *Temps* cite l'opinion de M. P. Joigneaux, dont la compétence en matière d'agriculture est universellement reconnue.

« On a dit de ce légume qu'il avait le goût de l'asperge et du choufleur ; ce n'est pas exact, dit M. Joigneaux. Cuit au blanc, il a un peu l'odeur de l'asperge aux petits pois ; quant à sa saveur, nous ne pouvons la comparer à celle d'aucun autre légume ; elle est délicate, et c'est là le point essentiel. »

#### Faits divers.

Les premières cerises de l'année, récoltées aux environs de Montpellier, viennent d'arriver à Paris dans des boîtes garnies de coton. Elles n'ont pas une saveur exquise, et elles coûtent cher. C'est l'histoire de toutes les primeurs et de tous les prodiges.

On vient d'afficher, dans les bureaux télégraphiques, un avis annonçant que les dépêches en langage secret étaient de nouveau admises pour la province et l'étranger.

C'est là une mesure à laquelle nous applaudissons d'autant plus que la prohibition qui frappait le langage secret était absolument illusoire.

Si, par exemple, on comptait un petit régicide, quoi de plus simple, au lieu d'employer des chiffres, que d'écrire, par exemple, cette phrase convenue d'avance : Les poireaux seront magnifiques cette année !

Une bonne anecdote que nous nous rappelons à ce sujet :

Un de nos amis, qui était étudiant en droit et possédait, à Poitiers, un oncle qui l'aimait beaucoup et lui envoyait souvent de l'argent, lui télégraphia un jour ceci pour s'amuser :

« Mon oncle est prié de m'envoyer le reste de sa fortune pour que je la mange. »

— Monsieur, dit sévèrement l'employé à notre ami, il n'y a pas d'oncle qui soit disposé à pareille chose et à qui un neveu ose la demander. Cette phrase a un autre sens, c'est du langage chiffré et je refuse votre dépêche.

L'expéditeur eut beau dire. Il lui fallut modifier son libellé.

Le nouveau fusil d'infanterie modèle 1874 sera bronzé comme le Martyny-Henry, en usage dans l'armée anglaise. Bien que le bronzage des armes soit d'un entretien plus difficile que le poli mat adopté jusqu'ici, il a été reconnu qu'il était préférable au point de vue de l'entretien général et de la durée du service.

Il paraît que le capitaine Boyton fera, le 27 mai, une nouvelle tentative du passage de la Manche. Il partira du cap Grisnez, se dirigeant sur Douvres.

On annonce que la prison des femmes, à Cayenne, a été la proie des flammes ; le feu s'est déclaré à minuit et demi, avec une très-grande intensité.

La garnison, les équipages des navires sur rade sont immédiatement arrivés sur le lieu du sinistre.

On a pu sauvegarder les établissements environnants. Mais la prison a été entièrement la proie des flammes ; ce n'était plus qu'un amas de débris embrasés. Une femme folle a été entièrement brûlée ; une autre a succombé le lendemain à des blessures. Les causes de l'incendie sont encore inconnues.

On écrit de Maraussan (Hérault), à l'Union nationale :

Il y a cinquante ans, un jeune curé bénissait dans ce village l'union de deux représentants de ses plus honorables familles.

Depuis ce demi-siècle, tout s'est renouvelé dans Maraussan, les générations, les relations de famille, la culture du sol et jusqu'aux édifices, tout, excepté les personnages de cette scène nuptiale.

Le jeune curé est devenu un vieux patriarche, courbé sous le poids de ses bonnes œuvres, mais toujours occupé comme au premier jour à ramener à Dieu cette population que Dieu lui a confiée ; les jeunes époux de 1825 sont devenus les chefs d'une innombrable postérité ; mais, comme au premier jour, ils y donnent l'exemple de la bienfaisance dans la fortune. La reconnaissance publique fait cortège à leur verte vieillesse ; le curé est chevalier de la Légion-d'Honneur, le père de famille est deux fois décoré, et l'on peut dire qu'ils sont autant l'un que l'autre les patriarches de Maraussan.

C'est pourquoi, le jour où a sonné la cinquantième année de cette tradition vivante, tout Maraussan s'est mis en fête pour célébrer les noces d'or de son passé avec son avenir. L'église était parée comme pour une cérémonie publique, des chœurs de jeunes filles exécutaient leurs plus beaux chants, au moment où le curé de 1825 s'est mis en devoir de monter au même autel pour y donner le même anneau de fiançailles au même couple qui le reçut il y a un demi-siècle.

Au moment où commençait la cérémonie, on a vu se détacher de la foule deux hommes d'un âge mur, qui, écartant les acolytes, se sont mis en devoir de prendre leur place et de remplir leurs fonctions.

C'étaient les acolytes de 1825 qui, ayant servi la première messe, entendaient bien servir la seconde et reprendre leur office interrompu seulement pendant un demi-siècle pour vaquer à leurs propres affaires (qu'ils ont d'ailleurs fort bien menées comme on les mène quand on ne quitte pas son foyer.)

L'assistance riait et pleurait à la fois en écoutant son pasteur adresser aux jeunes époux l'allocution d'usage et leur rappeler leur touchant passé d'une voix troublée par l'émotion. C'était l'an de grâce de 1825 qui renaissait tout entier aux yeux de 1875 ébahi.

Il y a eu cependant un léger changement sur le programme d'il y a cinquante ans ; quand les époux ont voulu renouveler à table leur tête-à-tête d'autrefois, il leur a bien fallu se serrer un peu pour faire place à la postérité. La vaste salle à manger était à peine suffisante pour contenir leurs nombreux descendants. Mais ils se sont souvenus à propos du vieux proverbe : « A table,

quand il y a de la place pour deux, il y en a pour... cinquante. »

En dépit du respect dû à la vie passée, les personnages de cette touchante scène nous pardonneront de livrer leurs noms à la publicité et d'apprendre aux curés et aux époux désireux d'imiter leurs exemples que l'un s'appelle M. l'abbé Eustache, les autres les époux Sahuc.

#### LE JEU DE POLO.

Nous sommes dans la saison de tous les sports, et leur nomenclature s'enrichit chaque année d'une branche nouvelle inconnue du vulgaire. Cette fois c'est le jeu de polo qui commence à faire fureur. Il ne s'étend pas encore au-delà d'un cercle de jeunes sportsmen assez restreint, mais, croyez-moi, il ne tardera pas à faire son chemin, et le mérite à tous égards ; c'est un des exercices les plus intéressants que l'on puisse voir. Le polo est nécessairement d'importation anglaise, ou pour mieux dire indienne, car il a été implanté en Angleterre par les officiers d'un régiment revenant des Indes.

Le polo consiste en une sorte de jeu de barres à cheval. Les joueurs se partagent en deux camps ; tous sont à cheval sur des poneys et armés d'une espèce de râteau sans dents attaché à un long manche. On lance entre les deux camps une boule en bois ; les cavaliers partent un à un à toute vitesse pour lancer la boule le premier. Il s'agit de l'envoyer avec le râteau dans le camp auquel on appartient ; si l'on peut y réussir la partie est gagnée. Mais ce n'est pas chose facile ; dès qu'un joueur lui a donné une direction, l'adversaire lui imprime immédiatement un mouvement opposé. Chaque fois les deux adversaires partent à toute volée pour courir après la boule insaisissable qui bondit et rebondit dans tous les sens. C'est dans cette lutte que consiste tout l'attrait du jeu de polo.

Cet exercice demande une grande habitude du cheval, beaucoup de vigueur et d'adresse. Il comporte d'assez graves dangers, les jambes cassées y sont fréquentes, il y a même eu plusieurs fois déjà mort d'homme en Angleterre. Les cavaliers, en se lançant ainsi à toute volée, se rencontrent, se heurtent genoux contre genoux, quelques-uns sont parfois désarçonnés. Enfin s'est un vrai sport avec ses périls, ses émotions et ses fatigues. Les poneys qui servent aux joueurs de polo doivent être particulièrement doux et bien dressés, c'est une condition essentielle de succès ; aussi s'en trouve-t-il qui atteignent des prix énormes quand ils ont fait leurs preuves. Il leur faut une patience anglaise ; les malheureux animaux reçoivent dans les jambes des coups de râteau qui résonnent comme un marteau sur une enclume ; la boule leur rebondit sur les genoux ou les jarrets ; ils doivent supporter tout sans sourciller.

Les promoteurs de ce nouveau sport en France sont presque tous des sportsmen déjà connus sur les hippodromes, au tir aux pigeons ou dans nos meilleures salles d'armes. Il faut, pour pratiquer le polo, des hommes vigoureux, braves, adroits, ayant une grande habitude du cheval et rompus à tous les exercices de corps. Ces essais ont lieu presque tous les matins, vers onze heures, dans l'enceinte du tir aux pigeons, au bois de Boulogne. Dès que le rendez-vous sera connu il y aura foule autour de la grille, car c'est un des spectacles les plus attrayants que l'on puisse voir. (Illustration.)

Hier, à l'Académie des sciences, M. Dumas a dû lire son rapport sur la destruction du phylloxera. On se rappelle que M. Dumas a annoncé récemment cette bonne nouvelle dans une soirée chez M. d'Audiffret-Pasquier. Nous donnerons, s'il y a lieu, le compte-rendu de cette séance.

#### ASCENSION DE L'AGRICULTURE.

Dimanche, M. Jules Godard devait faire une ascension à Puteaux, à l'occasion de la fête patronale.

L'ascension était annoncée pour cinq heures et demie. La pluie, qui n'a cessé de tomber jusqu'à trois heures, a retardé le gonflement. Cependant le ballon *L'Agriculture*, le même qui sortit de Paris pendant le siège, emportant la proclamation de M. Jules Favre, était prêt à six heures. Départ à six heures et demie. Deux voyageurs prennent place dans la nacelle, MM. Blanche,

fils du maire de Puteaux, et Jules Godard. *L'Agriculture* cube mille mètres. On a gonflé le ballon avec du gaz pris à Suresnes.

Dimanche a été lancé un nouveau ballon, la *Ville-de-Calais*, destiné à faire des expériences scientifiques.

Le résultat n'a pas été brillant, d'après le compte-rendu ci-dessous.

Ballon descendu à Cerney près Troyes (Aube), à 7 heures 40 min., après avoir monté à 3,800 mètres.

Insuffisance de lest et intermittence de courants froids et de soleil brûlant nous empêchent de monter plus haut.

Un des oiseaux est mort asphyxié par le gaz. Le froid, à 3,800 mètres, était de 4 degrés au-dessous de zéro.

Duruof a manœuvré avec une grande habileté, luttant victorieusement contre des ascensions et des descentes trop rapides et opérant la descente à terre dans les meilleures conditions.

Le docteur Kuppé, directeur du bureau de Statistique de la municipalité de Berlin, a lu, à la Société historique de cette ville, un mémoire sur l'origine et les développements de la colonie française dans la capitale de la Prusse. A la suite de la révocation de l'édit de Nantes, 5,000 français s'établirent à Berlin qui ne comptait alors que 10,000 habitants. Il en vint 3,000 autres en 1798 dont 1,000 retournèrent en Savoie.

En 1703, 5,000 huguenots, chassés par Louis XIV d'Orange près Avignon, se réfugièrent en Allemagne, beaucoup d'entre eux allèrent à Berlin. La colonie s'accrut de la même manière jusqu'en 1785. Ces émigrés ont apporté dans leur nouvelle patrie des fonds évalués en bloc à 12 millions de thalers. Ils ont créé l'industrie de Berlin et ont bâti ses plus beaux quartiers. Ils y ont réformé le costume, les habitations, les mœurs, et, suivant le statisticien allemand, ils y ont introduit tous les éléments de la civilisation moderne.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

#### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 30 avril 1875.

##### NAISSANCES.

- Le 1<sup>er</sup>. — Julie Aubert, à l'Hospice.
- Le 2. — Louise Dexonne, rue Saint-Nicolas.
- Le 3. — Alfred Pitois, rue de Fenet.
- Le 7. — Henri-Louis-Marie-Jules de La Vèze, rue d'Orléans.
- Le 9. — Joséphine Oger, rue de la Basse-Ille. — Marie-Athalie Dueymes, rue Saint-Jean.
- Le 10. — Marie-Camille Flavigny, rue Saint-Nicolas.
- Le 11. — Marguerite-Louise Frachon, rue Saint-Nicolas.
- Le 12. — Joseph-Victor Jund, rue Saint-Nicolas. — Charles-Julien Tenneguin, quai de Limoges.
- Le 16. — Pierre-Marie-Camille Laforgue de Bellegarde, rue Verte.
- Le 19. — Eugène-Edmond Lemarquand, rue de la Visitation.
- Le 20. — Pauline Gallais, rue du Pres-soir-Saint-Antoine.
- Le 21. — André-Emile-Joseph-Toussaint Voisine, rue de la Tonnelle.
- Le 23. — Charles Boislème, rue de la Visitation.
- Le 26. — Marie-Louise-Charlotte-Emilie Jamin, rue de Nantilly.
- Le 27. — Joseph Humbert, rue des Pâiens.
- Le 28. — Henri Pilot, rue du Prêche.

##### Publications de mariage.

- Charles-Basile Peigner, corroyeur, du Mans, et Marie-Emilie Gerdy, sans profession, de Saumur.
- Eugène-Henri Rouland, cavalier de manège, et Césarine-Alexandrine Goubard, couturière, de Saumur.
- Gatien Beausse, facteur rural, et Constante-Louise Lairie, couturière, tous deux de Saumur.
- Alexis Gastault, propriétaire aux Ulmes, et Mélanie Mollay, sans profession, de Saumur.
- Alphonse-Louis Rabouan, et Elisabeth Rabotteau, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (avril 1875), à 60 centimes par numéro mensuel :

**Texte.**

N° 14. — Le Canon démonté. — La Page 115, nouvelle (suite). — Préjugés populaires : les Pami- nes. — Edit de 1536 contre l'ivrognerie. — Lettres de grâce accordées par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à un troupeau de porcs. — Le Verre d'eau du Grand Seigneur. — Brûle-parfums chinois. — Enigmes grecques ; explication.

N° 15. — Saintes (Charente - Inférieure). — Poèmes comiques : Bertoldo et Bertoldino. — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (suite). — Un Ressort caché des forces productives de la France. — L'ancienne École de maître Cheever, à Boston.

N° 16. — Ulysse Aldrovandi. — La Page 115, nouvelle (suite). — Sur une Statue de la déesse Isis, à Paris, au seizième siècle. — Le Rocher de Caylus, près de Saint-Affrique (Aveyron). — Le Pédon joué, comédie. — Le Courage. — Cithare du dix-septième siècle.

N° 17. — Un Cottage, par Constable. — Charles Dickens (suite). — Les Balles de frondes romaines avec inscriptions (fin). — La Grange aux Dîmes, à Provins (Seine-et-Marne). — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (suite). — L'Ame. — Grandeur de l'homme. — La Poupée de la Merceria, à Venise. — Destruction des animaux malfaisants ; les Piéges. — Plat de faïence aux armes de Jésus-Christ ; rectification.

**Gravures.**

N° 14. — La Nature reprend toujours ses droits. — Le Secours du potage, à Paris, pendant la fa-

mine de 1709, d'après un estampe du dix-huitième siècle. — Brûle-parfums chinois antique, en émail cloisonné (collection de M. G. Gon, de la Rochelle).

N° 15. — Les Arènes et le clocher de Saint-Eutrope, à Saintes. — La chute de Bertoldino ; Bertoldino et le baudet (2 grav., d'après l'édition de Bologne). — La plus ancienne École de Boston.

N° 16. — Ulysse Aldrovandi. — Le Rocher de Caylus, près de Saint-Affrique (Aveyron), d'après une photographie de M. Roques. — Vue générale de Saint-Affrique, d'après une photographie de M. Roques. — Cithare du dix-septième siècle (collection de M. Achille Jubinal).

N° 17. — Le Cottage, peinture, par Constable. — Balles de frondes romaines (fig. 6 à 11). — Souter-rain de la grange aux Dîmes, à Provins (Seine-et-Marne). — Piéges pour la destruction des animaux malfaisants (fig. 1, 2, 3, 4, 5).

**CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)**

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÈJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

**EAU FIGARO**

Teinture de Cheveux et Barbe, garantie sans nitrate. Parfum délicieux. Emploi facile. Résultat certain. Paris, Société d'Hygiène française, 1, B<sup>e</sup> E. Nouvelle, La B. 5 B. A Saumur, chez Bouché, 2, rue Saint-Jean.

**PLUS DE DENTS GÂTÉES**  
Par l'emploi du Dentifrice du Chimiste  
**GOULARD**  
Recommandé par les sommités médicales  
Prix : 3 francs.  
Se trouve chez les principaux Parfumeurs et Pharmaciens.

Dépôt à Saumur, chez M. Henri MACHET, COIFFEUR, Rue d'Orléans.

**Marché de Saumur du 1<sup>er</sup> mai.**

Froment (l'h.) 77 k. 13	Huile de lin. 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	Graine trèfle 50	65
Seigle . . . . . 75	— luzerne 50	50
Orge . . . . . 65	Foin (h. bar.) 780	95
Avoine h. bar. 50	— Luzerne — 780	—
Fèves . . . . . 75	Paille — 780	50
Pois blancs. 80	— Amandes . . . . . 50	—
— rouges. 80	— cassées 50	—
Graine de lin. 70	— Cire jaune. 50	250
Colza . . . . . 65	— Chanvres 1 <sup>re</sup>	—
Chenevis. 50	— qualité (52 k. 500)	—
Huile de noix 50	— 2 <sup>e</sup>	—
— chenevis 50	— 3 <sup>e</sup>	—

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1873.	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 70
Saint-Léger et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 60
Le Puy-N.-D. et environs 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 60
La Vienne, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 45

**rouges (2 hect. 20).**

Souzy et environs, 1873	1 <sup>re</sup> qualité	» à 40
Champigny, 1873	2 <sup>e</sup> id.	» à 35
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 40
Id. 1874.	2 <sup>e</sup> id.	» à 35
Varrains, 1873	1 <sup>re</sup> id.	» à 40
Varrains, 1874.	2 <sup>e</sup> id.	» à 35
Bourguet, 1873	1 <sup>re</sup> qualité	» à 40
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 35
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 40
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 35
Restigné 1874	1 <sup>re</sup> id.	» à 40
Chinon, 1873.	1 <sup>re</sup> id.	» à 35
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 30
Id., 1874.	1 <sup>re</sup> id.	» à 35
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à 30

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.  
11 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.  
10 — 40 — — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 MAI 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre. . . . .	64 20	» 20	» »	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	730	» »	» »	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	685	» 12 50	» »
4 1/2 % jouiss. septembre. . . . .	92 50	» »	» 50	Crédit Mobilier . . . . .	350	» »	» »	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	980	» 30	» »
5 % jouiss. novembre . . . . .	102 30	» »	» »	Crédit foncier d'Autriche . . . . .	551 25	1 25	» 50	Société autrichienne, j. janv. . . . .	675	» 1 25	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	466 85	1 25	» »	Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	355	» »	» »	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222	» »	» 3	Est, jouissance nov. . . . .	552 50	» »	» »	Orléans . . . . .	307	» »	» »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	460	» »	» »	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	942 50	2 50	» »	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	308 50	» »	» »
— 1865, 4 % . . . . .	485	» »	» »	Midi, jouissance juillet. . . . .	688 75	» 1 25	» »	Est . . . . .	304 25	» »	» »
— 1869, 3 % . . . . .	325	» »	» »	Nord, jouissance juillet. . . . .	1167 50	2 50	» »	Nord . . . . .	307 25	» »	» »
— 1871, 3 % . . . . .	297	» »	» »	Orléans, jouissance octobre. . . . .	920	» 2 50	» »	Ouest . . . . .	302 75	» »	» »
— 1875, 4 % . . . . .	453	» »	1 25	Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	577 50	» 2 50	» »	Midi . . . . .	301 75	» »	» »
Banque de France, j. juillet. . . . .	3905	» 15	» »	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	900	» »	2 50	Deux-Charentes . . . . .	275	» »	» »
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	585	» »	1 25	Société immobilière, j. janv. . . . .	61 25	» »	3 75	Vendée . . . . .	236	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	490	» »	» »	C. gén. Transatlantique, j. juill.	257 50	2 50	» »	Canal de Suez . . . . .	507 50	» »	» »
Crédit foncier colonial, 250 fr.	375	» »	» »								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	912 50	» »	» »								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.	» à »
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	» à »
9 — 01 — — — — — omnibus.	» à »
1 — 33 — — — — — soir, omnibus.	» à »
4 — 13 — — — — — express.	» à »
7 — 23 — — — — — omnibus.	» à »

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.	» à »
8 — 30 — — — — — omnibus.	» à »
9 — 50 — — — — — express.	» à »
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.	» à »
4 — 44 — — — — — omnibus.	» à »
10 — 28 — — — — — express-poste.	» à »

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. Le dimanche 23 mai 1875, à une heure après midi.

**LES IMMEUBLES**  
Dont le détail suit,  
Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Marie Péan, veuve Rathouis.  
1<sup>re</sup> Une MAISON, à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 24 ; Sur la mise à prix de 3.000 fr.  
2<sup>e</sup> Une autre MAISON, n° 10, même rue ; Sur la mise à prix de 800 fr.  
3<sup>e</sup> Et un JARDIN, sur la rue de l'Hôtel-Dieu ; Sur la mise à prix de 1.200 fr. Toutes facilités pour le paiement. S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (248)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
PAR ADJUDICATION AMIABLE, A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD. Le dimanche 9 mai 1875, à midi.

**UNE MAISON ET UN JARDIN**  
Situés sur la route du Pont-Fou-chard à Saint-Florent, appartenant aux enfants Lièvre. (242)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE MAISON**  
A Souzay, canton du Cognet ; Quatre chambres, greniers, écurie, caves, pressoir, cour et jardin ; Pré, dit le Pré-de-la-Perrière, dans l'île-de-Dampierre, contenant 41 ares 25 centiares ; plus un quartier de 16 ares 50 centiares. S'adresser à M. COULON-HARDOUIN, à la Besnardière, commune de Varennes, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**  
En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, Le lundi 10 mai 1875, à une heure de l'après-midi,

**D'UNE MAISON**  
Située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n° 4,  
Joignant M. Lambert-Lesage et la société de Saint-Vincent-de-Paul. On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser à M. PINEAU-PRIER, receveur municipal à Saumur, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (212)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

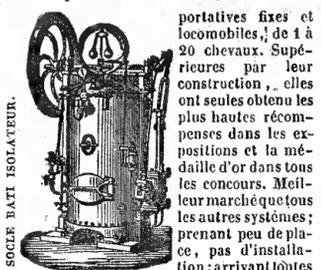
**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
Un jardin, avec maison, cave voûtée, hangar, pressoir ; le tout clos de murs, d'une contenance de 16 ares 50 centiares, au Petit-Puy, commune de Saumur ; Une grande cave, maison au-dessus, et pressoir au même lieu ; Un pré, de 22 ares 78 centiares, au Pré-Pinguet, dans la prairie du Pont-Fou-chard, commune de Saumur. S'adresser, pour traiter, à M<sup>me</sup> BOUTIN-DESVIÈNES, à Saumur, quai de Limoges, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (193)

**A VENDRE OU A LOUER LA PROPRIÉTÉ DU JAGUENEAU**  
Actuellement occupée par M. Bré-chignac.  
Maison de maître, remise et écurie, jardin, vigne, fontaine d'eaux vives ; le tout entouré de murs et d'une contenance de 75 ares 42 centiares. S'adresser, soit à M. Jules ROTTIER, rue Beaurepaire, à Saumur, soit à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

**A VENDRE**  
D'OCCASION.  
Une petite devanture de magasin en bon état. S'adresser à M. VAUGELLE, menuisier, rue Cendrière.

**MACHINES A VAPEUR VERTICALES**  
DIPLOME D'HONNEUR  
MÉDAILLE D'OR et GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872  
MÉDAILLE DE PROGRÈS (Equivalent à la Grande Médaille d'Or)  
à l'Exposition universelle de Vienne 1873



portatives fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées ; prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.

**GRANDE SPÉCIALITÉ**  
de machines à vapeur verticales portatives demi-fixes avec chaudières à bouilleurs croisés ou à tubes système Fierd, de machines à vapeur horizontales demi-fixes ou locomobiles avec chaudières tubulaires ou tubulaires à retour de flammes et à foyer amovible. Ateliers spéciaux pour la construction de tous les types de chaudières économiques.  
**J. HERMANN-LACHAPPELLE**  
144, RUE DU FAUBOURG - POISSONNIÈRE, à PARIS.

**SOCIÉTÉ ANONYME DE LA SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET**  
Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.  
Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite, Vienne 1873.  
Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.  
Chez les principaux Epiciers de province.

**SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE**  
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.  
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.  
Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.  
EXIGER LA MARQUE B.-D.

**VENDU AU PROFIT DES PAUVRES ETUDES DRUIDIQUES**  
Par A. C. G. — 1<sup>er</sup> fascicule, 50 centimes.  
Chez tous les libraires et papetiers ; chez l'auteur, rue du Marché-Noir, 9, et au bureau du journal.

**LA MODE UNIVERSELLE**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
PREMIÈRE ÉDITION ÉDITION DE LUXE  
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.  
Paris, Départem<sup>t</sup>. Un an . . . . . 6 fr. » 8 f. »  
Six mois . . . . . 3 50 4 »  
Trois mois . . . . . 2 » 2 »  
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.  
Paris, Départem<sup>t</sup>. Un an . . . . . 15 fr. 18 fr.  
Six mois . . . . . 8 fr. 10 fr.  
Trois mois . . . . . 4 fr. 5 fr.  
ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.  
Paris, J. BAUDRY, éditeur.  
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

**LA SANTÉ PUBLIQUE**  
Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes  
CONDITIONS D'ABONNEMENT  
Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.  
Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.  
Saumur, imprimerie de P. GODET.